

Fiche de calcul — Reprise anticipée des résultats (M57)

Collectivité :

CCAS de
Sarcelles

Exercice concerné :

2025

Date de la délibération :

1) Données issues du compte administratif (CA) N-1

Résultat de fonctionnement (RF)	1 084 868,11 €	Saisir l'excédent en + / le déficit en -
Résultat d'investissement (RI)	251 593,69 €	Saisir l'excédent en + / le déficit en -
Restes à réaliser (RAR) — Dépenses d'investissement	90 183,20 €	Montant positif
Restes à réaliser (RAR) — Recettes d'investissement		Montant positif

Calcul du solde d'investissement après RAR et du besoin de financement

Solde d'investissement après RAR (= RI - RAR Dépenses + RAR Recettes)

161 410,49 €

Info : un solde négatif = besoin de financement

Besoin de financement (si solde < 0)

-

Excédent d'investissement après RAR (si solde > 0)

161 410,49 €

2) Affectation du résultat de fonctionnement

Affectation au 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

-

Règle : couvrir le besoin de financement dans la limite du RF positif

Résultat de fonctionnement reporté (compte 002)

1 084 868,11 €

3) Reprise anticipée dans le budget primitif (BP) — écritures M57

Compte	Montant	Libellé
001	251 593,69 €	Résultat d'investissement reporté
002	1 084 868,11 €	Résultat de fonctionnement reporté
1068	-	Excédent de fonctionnement capitalisé

Mme Rakotovao,

A : Garges

Le Comptable public,

Le 27 janvier 2027

Maryline Rakotovao
Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques

SGC de Sarcelles
2 rue Louis Marteau
95140 GARGES-LES-GONNESSE

Maryline RAKOTOVAO

SGC Sarcelles

Le Comptable public de l'organisme bénéficiaire